

Effectif des classes du cycle primaire en 2004-2005 - Rapport final

Vue d'ensemble

Pour améliorer l'apprentissage des élèves les plus jeunes de l'Ontario, le gouvernement s'est engagé à limiter le nombre d'élèves à 20 pour 1 dans les classes au primaire (de la maternelle à la 3e année).
En premier lieu, le gouvernement investit 90 millions de dollars afin de réduire l'effectif des classes au primaire pendant l'année scolaire 2004-2005. Le but de ce financement est d'aider les conseils scolaires à réduire dans une certaine mesure l'effectif des classes au primaire en 2004-2005.

Instructions

Les conseils scolaires doivent également soumettre un rapport sur la mise en œuvre de leur plan et les résultats obtenus à l'aide du *montant pour la réduction de l'effectif des classes du cycle primaire*.
Ce rapport final doit être soumis en même temps que le rapport de 2004-2005 sur l'effectif moyen des classes au palier élémentaire.
Ce rapport final devrait être envoyé à l'adresse électronique suivante : **ClassSize.TeachingAssignment@edu.gov.on.ca** au plus tard le **15 décembre 2004**.
Ces rapports doivent être mis à la disposition des conseils d'école et affichés sur le site Web de chaque conseil.

Date du plan

August 23, 2004

Directrice/Directeur de l'éducation
/ Secrétaire du conseil

doit attester, en cochant cette case que le rapport a été élaboré conformément aux exigences du Ministère. Note 2004: B6, datée le 26 mai 2004

1 Veuillez fournir les raisons et points saillants des changements quand à l'approche adoptée pour choisir les catégories d'écoles ou de classes pour le *montant pour l'effectif des classes du cycle primaire*.

Suite à une analyse approfondie dans le cadre de l'exercice de dépistage précoce résultant de l'année 2003-2004, nous avons remarqué que les élèves du cycle primaire avaient de plus en plus de difficulté au plan du langage et de la parole. Nous réalisons qu'avec un groupe d'élèves plus restreint, le milieu scolaire serait en mesure de les faire cheminer plus rapidement, selon des besoins prescrits. De plus, l'élève qui est suivi de façon plus individuelle a de meilleures chances de développer une autonomie. C'est un autre constat qui a fait en sorte que nous avons divisé certaines classes dans des milieux ciblés.

2. Identifiez les catégories d'écoles ou de classes choisies pour l'implémentation du *montant pour l'effectif des classes du cycle primaire* :
(cochez une case les deux)

Écoles où les classes au primaire ont un grand nombre d'élèves

Écoles où le rendement des élèves du primaire indique qu'ils ont besoin d'aides supplémentaires

3. Veuillez fournir le détail des montants dépensés et engagés, de ce fonds, entre le personnel enseignant, le matériel d'apprentissage et les fournitures scolaires et les locaux temporaires.

Personnel enseignant

Matériel d'apprentissage et fournitures scolaires

Locaux temporaires

Total

(Remarque -- le *montant pour l'effectif des classes du cycle primaire* doit être dépensé en 2004-2005 dans le but prévu. Les fonds non dépensés doivent être retournés au Ministère.)

4. Veuillez fournir le détail de l'effectif moyen de l'ensemble des classes du cycle primaire des écoles élémentaires du conseil.

2003-2004

2004-2005

(Remarque -- provient du rapport sur l'effectif moyen des classes au palier élémentaire)

